



Antoine et Mariette, une ferme bio

Agriculture biologique, labélisation bio : à Malville, Antoine FOURAGE s'est engagé dans une agriculture biologique depuis avril 2018. Un travail qui a porté ses fruits (et ses légumes).

Publié le 10 avril 2020

Ferme Antoine et Mariette.

Antoine FOURAGE, jeune agriculteur Malvillois est installé à la ferme à la Babinais (juste à côté de la Ferme MALICEINE) sous le nom de « Antoine et Mariette ». Depuis 2018, il s'engage dans une labélisation bio. Il cultive des légumes de saison, des céréales et un verger. Le tout dans le respect de l'agriculture biologique.

Cette installation lui offre la possibilité de diversifier au maximum les cultures, deux choses l'animent :

- La préservation de la biodiversité
- la curiosité.

Situé sur le Sillon, le milieu naturel reste encore bien présent et la conversion vers l'agriculture biologique était pour lui essentielle.

Quelques mesures importantes sont à prendre en compte : rajout de haies, implantation et gestion différenciées du verger, bandes enherbées, projet réfection de mares...

Ses cultures

- Principalement : céréales (avoine, triticales, blé noir), oléagineux (tournesol), maïs.
- légumes/maraîchage
- verger

Tout ce qui sera semé en avril 2020 sera labélisé « AB » lors de la récolte (par exemple : les tournesols semés en mai 2020 seront labélisés « AB » en septembre 2020 lors de leur récolte).



Ventes à emporter :

- Vente directe à la ferme (12, la Babinais).
- Les samedis matin devant la boulangerie « maison TRUIN » (8h30 -13h)
- (à partir de mai 2020, ou quand la situation actuelle le permettra...) Vente paniers de légumes de saison à la boutique « Dessine-moi une cerise », place de la Liberté).

La « labélisation bio » qu'est-ce que c'est ? Comment ça fonctionne ?

Qu'est-ce que c'est ?

L'agriculture biologique (AB) garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Le label Agriculture biologique (ou label AB) est un label de qualité français créé en 1985, et fondé sur l'interdiction d'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse.

Il permet d'identifier les produits issus de l'agriculture biologique.

Le label AB est réglementé par un organisme de certification spécifique.
Il y a 6 organismes certificateurs en France :

- ACLAVE,
- AGROCERT,
- ECOCERT,
- QUALITE France,
- SGS et
- ULASE.

Les cultures d'« Antoine et Mariette » sont réglementées par ECOCERT.

La labélisation est payante (selon de nombreux critères comme par exemple : les contrôles supplémentaires, la transformation à la ferme ou non, avec ou sans animaux, la superficie du terrain, l'achat-revente, l'export etc...).

Comment ça fonctionne ?



- L'agriculteur s'engage auprès d'un organisme certificateur (c'est une prestation, l'agriculteur choisit son organisme).
- Se référencer à l'agence biologique (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique ► www.agencebio.org .
- Contact et audit avec l'organisme certificateur.
- Agir en agriculture biologique (entre l'étape 1 et l'étape 4, comptez environ 1 mois).
- Au bout de 3 ans d'agriculture biologique, le label « AB » est acquis.



Le Saviez-vous ? Saviez-vous d'où vient le nom de l'entreprise « Antoine et Mariette » ? Il s'agit du nom de la première parcelle de terre que possédait » Antoine FOURAGE.

Galerie photos









